

> CONTACTS

Médecin

Dr Laurent Glenisson

05 57 62 30 11

e-mail : lglenisson@ch-perrens.fr

Cadre de santé

M. Bruno Mathieu

e-mail : bmathieu@ch-perrens.fr

05 57 62 30 05

Bureau infirmier

05 57 62 30 04

Secrétariat

05 56 56 17 71

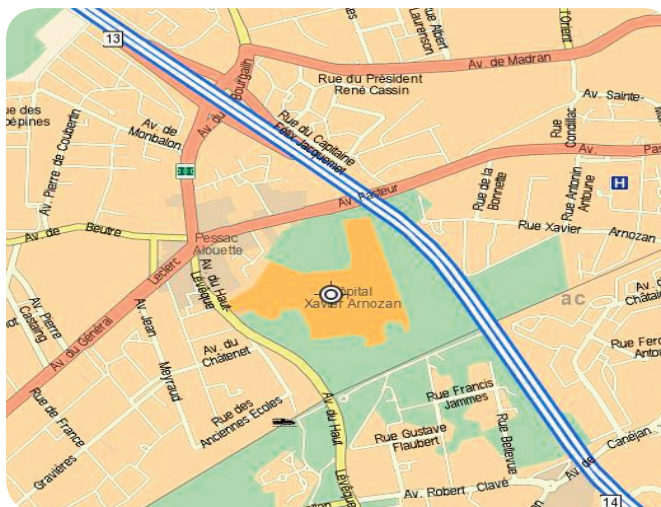
05 56 56 17 32

FAX :

05 57 62 30 03



> PLAN



Accès voiture :

Hôpital Xavier Arnozan
Avenue du Haut-Lévêque à Pessac

Accès bus :

Citéis 44 Avenue du Haut-Lévêque
Arrêt Xavier Arnozan
Liane 4 Avenue Pasteur
Arrêt Xavier Arnozan

Accès S.N.C.F. :

Gare de Pessac Alouette

Tram B (prochainement)

Arrêt France Alouette

Accès à l'U.I.S.G.

Prendre la direction de l'EPHAD
«Les Jardins d'Alouette»
Avant l'entrée de l'EPHAD sur la gauche
- U.I.S.G. -



Centre Hospitalier Charles Perrens

Pôle UNIVERsitaire de psychiatrie Adulte
(Pr Hélène Verdoux)

C.H Charles Perrens
C.H.U Xavier Arnozan



UNITE INTERSECTORIELLE
SPECIALISEE EN
GERONTOPSYCHIATRIE
-UISG-

Située à
L'HOPITAL XAVIER ARNOZAN
Avenue du Haut-Lévêque
«Les jardins de l'Alouette»
33604 PESSAC Cedex

Médecin responsable
Docteur Laurent GLENISSON

Cadre de Santé
Monsieur Bruno MATHIEU



L'U.I.S.G. est une unité d'hospitalisation de psychiatrie du Centre Hospitalier Charles Perrens située au C.H.U. Xavier Arnoz. Elle est rattachée au Pôle Universitaire de Psychiatrie Adulte du Professeur H. Verdoux.



> INDICATIONS D'HOSPITALISATION

L'U.I.S.G. est destinée à l'exploration et au traitement des pathologies psychiatriques chez des sujets âgés de plus de 65 ans résidant sur les secteurs du Centre Hospitalier Charles Perrens.

Certaines situations ne sont pas compatibles avec une admission à l'U.I.S.G. :

- patients nécessitant une hospitalisation sans consentement,
- indication médicale centrée sur une pathologie démentielle (bilan, orientation, traitement de troubles du comportement...),
- patients présentant une autonomie très réduite,
- pathologies somatiques graves non stabilisées.

> DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission se fait auprès du médecin responsable de l'unité par le médecin ayant en charge le patient.

Les renseignements à fournir sont :

- **le motif de la demande et les renseignements sur la pathologie psychiatrique,**
- **les renseignements sur l'état somatique actuel,**
- **l'autonomie appréciée sur une échelle (adressée par fax, à retourner dès réception).**

La demande d'admission ne pourra être prise en compte que si ces informations sont complétées.

La date d'admission est définie en fonction des disponibilités de l'unité.

Les admissions ont lieu du lundi au vendredi. Il n'y a pas d'admission le week-end et la nuit.

> HOSPITALISATION

L'unité dispose de 20 chambres simples. Chaque chambre est équipée d'un poste de télévision et d'un téléphone dont le coût des appels est à la charge du patient.

La prise en charge est globale, individualisée et spécifique à la personne âgée. Le projet de soins est élaboré en équipe pluridisciplinaire.

L'équipe est composée de :

- 1 praticien hospitalier, psychiatre
- 2 internes
- 1 cadre de santé
- 1 assistante socio-éducative à temps partiel
- 1 équipe infirmière / AS
- 4 agents des services hospitaliers qualifiés